Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

Band: 67 (1928)

Heft: 6

Artikel: Au téléphone

Autor: Samy

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-221647

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

PARAISSANT LE SAMEDI

Rédaction et Administration : Imprimerie PACHE-VARIDEL & BRON, Lausanne PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à

'Agence de publicité Gust. AMACKER Palud, 3 - LAUSANNE

ABONNEMENT: Suisse, un an Fr. 6. six mois, Fr. 3.50 - Etranger, port en sus

ANNONCES

30 cent. la ligne ou son espace. Réclames, 50 cent.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

SI ?...



E, bonjour, comment ça va? Il y a longtemps qu'on ne vous a vu. Vous n'avez pas fait de maladie?

Non point. Je me porte à merveille. Et

us : — Ça va, ça va. Un peu grippé. Ça passera. — Eh! bien, pour marquer cette heureuse rencontre, nous allons vite partager trois décis.

- Croyez-vous? Alors, « en vitesse », car j'ai un rendez-vous d'affaires.

Ça va bien, moi aussi. Garçon, trois décis de vieux.

V'là, m'sieur, v'là!
A la vôtre. Il y a longtemps que nous n'avons « trinqué » ensemble. Depuis que j'ai quitté le canton, je n'ai pas souvent occasion d'y reve-

A la vôtre! Votre famille va toujours bien? A la vôtre! Votre famille va toujours bien?
 Très bien, merci. J'ai un nouveau prince héritier depuis l'an dernier.

Mes félicitations. Continuez! Moi, j'ai

écourté la lignée. Alors que dit-on ici? La politique?...

Oh! la politique, vous savez, ça me laisse froid.

- Il ne faut pourtant pas s'en désintéresser. C'est un devoir patriotique que de s'occuper tant soit peu des affaires publiques.

D'accord. Mais...

 Mais, n'avez-vous pas été conseiller d'Etat... municipal?

Moi? Vous voulez rire. Je n'en ai aucune

- Et pourquoi pas? Vous, aussi bien qu'un

Allons, trève à la plaisanterie. Mon sort suffit à mon ambition.

- D'accord. Mais admettons que vous ayiez

été nommé conseiller d'Etat ou municipal, comment auriez-vous conçu votre mandat? Là, en toute franchise?...

Diable! vous me prenez au pied levé. Je n'ai jamais songé à cette éventualité et ne m'y suis, par conséquent, point préparé. Vous répondre n'est donc pas aisé.

- J'en conviens. Mais ici, entre nous, vous n'avez pas à vous gêner.

Eh! bien, je crois que si mes concitoyens m'avaient fait l'honneur de me nommer conseiller d'Etat ou municipal, j'aurais commencé par ne tenir aucun compte de l'opinion publique, un élément changeant, ondoyant, inconscient et ir-responsable. Je me serais acquitté aussi consciencieusement que possible du mandat qu'on m'avait confié, en gardant toutefois toute ma liberté de décision et d'action, liberté qui est le corollaire naturel des responsabilités qui incombent aux autorités exécutives. Du reste, cette liberté est limitée, dans ses excès, pour autant qu'il y ait excès, par le Grand conseil et le peuple, en ce qui concerne le Conseil d'Etat; par le Conseil communal, en ce qui touche la Municipalité.

Et que répondriez-vous aux incessants quémandeurs qui, le jour durant, sont à la porte des autorités pour leur demander ceci ou cela, en faveur, soi-disant de l'intérêt général ou, ce qui est plus fréquent, dans le seul intérêt du quartier qu'ils habitent?

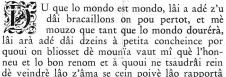
Eh! bien, à ces administrés-là, je répon-

drais: « Cher Monsieur, votre suggestion est intéressante - il faut toujours donner cette innocente satisfaction à leur amour-propre - je l'étudierai. Seulement, il ne faut point vous dissi-muler que tout cela occasionne des dépenses... Et vous êtes contribuable, cher Monsieur. Ne l'oubliez pas. Au revoir! Je ne vous reconduis pas. »

Et, à l'expiration de votre mandat, au moment d'en solliciter, des caprices du corps électroal, le renouvellement, que promettriez-vous à vos électeurs?



ON MINCO



dè veindrè lâo z'âma se cein poivè lâo rapportâ oquiè, et qu'âmont atant la paidrè què dè paidrè

oquiè d'autro. Por leu, l'est tot-on.

On crouïo guieux avâi atsetâ onna tchivra à crédit, et l'avâi promet dè la pàyi cauquiè teimps après. Quand lo termo arrevà, diable lo pas que sè démézézà po teni sa parola, et cé qu'avâi veindu la cabra dut atteindrè, et l'eut bio lo relancî po avâi se n'ardzeint, n'avançà pas mé què dè cratchi perque bas. On dzo, que lo reincontrà, lo menaçà dè lo remettrè âo protiureu se ne pàyivè pas et l'autro lâi démandà dè preindrè pacheince onco quieinzè dzo et que sein fauta, l'âodrâi lo pâyî. Lè quieinzè dzo sè passont, et lo gaillà fe coumeint Malbrouque : ne revint pas.

— N'est pas quiestion dè cein, ora, lâi fâ lo créancier, qu'allà lo trovâ, vâo-tou pàyî, oï âo

Coumeint, pàyî! repond lo crouïo sire, t'é dza pàyî, et t'as bin dâo toupet dè veni mè reclliamâ oquiè; tè dâivo rein!

Et lo chenapan l'einvoyà à ti lè diablio ein lâi sotegneint que l'avâi pàyî quand bin n'étâi pas veré

Ah! l'est dinsè que te vâo férè, repond lo

veindiâo, eh bin, atteinds!

Adon portà plieinte ào dzudzo dè pé que lè fe paraitrè ti dou, et lè vouaiquie remé à sè tsermailli et à preteindre ti dou que l'aviont le drâi. Lo dzudzo ne savâi pas què férè, et eé qu'avâi veindu la tchivra, qu'étâi on bravo hommo et que sè peinsâve que l'autro avâi portant on pou dè concheince, fe âo dzudzo:

— Eh bin, se Sami (lo larro s'appelâvè Sami), se Sami ousè djurâ que l'a payî, lâi reclliâmo perein!

- Eh bin, vo z'oûdè, se fâ lo dzudzo à Sami, pâodè-vo djurâ d'avâi pàyî cllia tchivra?

– Et oï, repond lo chenapan.

Ora ne sé pas se fe : « croix de bois, croix de fer, si je mens, je vais en enfer », ào bin se fe coumeint quand on prétè sermeint; mâ tantià que djurà d'avâi pàyî, et tot fut de. La comparuchon botsà, et tsacon sè reterà.

Ein décheindeint lè z'égras dè tsi lo dzudzo, lo brâvo hommo, à quoui l'autro fasâi pedi, lâi

Mâ! qu'as-tou peinsâ, Sami, te vins por-

tant dè paidrè te n'âma!

— T'as bin perdu ta tchivra, tè! lâi repond lo coquien.

Au téléphone. — Thomas est seul au logis. Sa femme est absente depuis trois jours, et le quatrième, il doit aller lui faire visite. Mais par suite de circonstances imprévues il en est empêché; il en fut très peiné, car il aimait sa femme. Que faire?

C'est simple, dit une voisine, téléphonez-lui ce qui est arrivé.

Thomas suivit ce conseil, mais il n'avait jamais téléphoné de sa vie.

Je voudrais causer avec ma femme, dit-il. Quel numéro?

- Quel numéro! riposta Thomas, prêt à se fâcher. Est-ce que vous croyez que j'en ai trente-six! Samy.

Le français comme on le parle.

Dans la bonbonnière d'Agathe Le petit Sylvain va puiser, Car il y est autorisé Par sa cousine qui le gâte. En allongeant la main, il semble Qu'aucun des bonbons ne lui plait. Il dit : Cousine, j'en voudrais «Un collé ensemble »!



LA RACLETTE

(Extrait de la «Chronique valaisanne» — signée E. T. — de la « Feuille d'Avis de Lausanne »)



UI ne connaît la raclette valaisanne, cet incomparable produit si simple et si savoureux qui s'allie en une harmonie

suave avec le fendant? Elle a porté bien loin la réputation du « Vieux Pays ». Soit qu'on la savoure dans les auberges, soit qu'on la déguste en plein air, préparée au feu des mélèzes, la raclette est quelque chose qui vous remet le cœur en

place, comme disait l'autre.

On jugera du rôle que joue ce mets national par le fait qu'il eut, récemment, les honneurs d'un débat au sein du Grand conseil du Valais. En effet, au cours d'une interpellation sur une association de producteurs de fromages, un député signala avec une indignation bien légitime qu'à l'occasion de manifestations organisées en dehors du canton, on avait servi de la raclette soi-disant valaisanne, mais qui était préparée en réalité avec du fromage non valaisan. Le restaurateur placardait l'affiche alléchante : « Raclette au fromage de Conches et de Bagnes », alors que le produit était issu de la Gruyère, du Jura vaudois et de l'Emmenthal.

Du coup, un grand silence se fit dans l'assemblée législative. Les conversations particulières cessèrent; les journaux se replièrent instantané-